

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 avril 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme COCCO (procuration à Mme CLAMARON), M. DANIELIAN (procuration à M. AMOROS), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. ALLOIN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN).

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====
Objet : Rapport 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Décines-Charpieu

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3,

VU la délibération n° 15.06.05.11 du Conseil municipal en date du 06 mai 2015 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité et désignation de ses membres,

VU le rapport d'activités 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité présenté lors de sa séance plénière en date du 13 mars 2025, joint en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel du 17 mars 2025,

CONSIDERANT que les maires des communes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), chargée d'établir un rapport d'activités,

CONSIDERANT que la CCA a pour missions de constater l'état de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), de la voirie et des espaces publics, ainsi que de faire toutes propositions utiles,

CONSIDERANT que la CCA est tenue de dresser un rapport de ses actions, comportant un bilan des actions conduites au titre de l'accessibilité à travers l'action municipale,

CONSIDERANT que la CCA propose également des actions à mettre en place sur le territoire communal afin d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

CONSIDERANT que la Commune de Décines-Charpieu est engagée dans une démarche 100% inclusive, et qu'en conséquence, cette instance communale s'inscrit parfaitement dans cette politique vertueuse de la Ville,

CONSIDERANT que la CCA de la Ville de Décines-Charpieu a rendu son rapport d'activités, et que ce dernier a été présenté lors de sa séance plénière du 13 mars 2025,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Décines-Charpieu pour l'année 2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame Eloïse COCCO à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.